**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 89 (2001)

**Heft:** 1448

**Artikel:** Des mesures pour promouvoir les femmes à l'Uni

Autor: Bugnion-Secretan, Perle

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-282163

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# **Formation**

# Des mesures pour promouvoir les femmes à l'Uni

La Suisse manque de main d'œuvre qualifiée, tels des mécaniciens, mais aussi des professeurs d'Université. On cherche donc à encourager les femmes à saisir leur chance, faute de quoi il faudra recourir à l'étranger ou laisser péricliter l'économie.

Perle Bugnion-Secretan

'Université de Lausanne (UNIL) (6000 étudiants) indique dans un numéro récent de son hebdomadaire Uniscope que la moitié des étudiants sont des filles, mais que 9% seulement des professeurs sont des femmes (la moyenne suisse est de 7%). La Confédération a mis sur pied un programme de promotion active de l'égalité entre hommes et femmes dans le domaine universitaire: 16 millions de francs sont mis à disposition pour une période de quatre ans. Le but est de doubler le nombre de femmes professeures d'ici à six ans. Le programme se veut incitatif à l'égard des Universités et veut en même temps encourager les femmes elles-mêmes à se

lancer dans une carrière universitaire: distribution de primes aux universités qui engagent des professeures, possibilité de réduire les charges des femmes professeures qui soutiennent de diplomantes et de doctorantes, création de crèches et de garderies pour les enfants des femmes qui se lanceront ou se relanceront dans une carrière universitaire (les places de la crèche qui existe déjà entre l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) et l'UNIL seront augmentées de 50%, soit de vingt places).

Forte de l'aide fédérale, l'UNIL va ouvrir au début de 2001 un bureau de l'égalité semblable à ceux qui existent déjà par exemple à Zurich et l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ). La titulaire sera engagée à 50%, elle veillera notamment à ce que, à compétences égales, les candidatures féminines ne soient pas enterrées. Elle sera également à disposition pour donner aide et conseils. Elle servira de lien entre les facultés et le rectorat, et elle organisera le service de mentoring. Ce service correspond au tutoring qui existe dans les Universités anglaises, il

consiste à établir une relation de parrain à filleule avec un professeur qui suit de près le travail de l'étudiante.

Attention, Mesdames! Il n'est pas certain que ces programmes d'aide dureront audelà de 2004.

Par ailleurs, l'EPFL (5000 étudiants dont 14% de femmes) publie une brochure qui renseigne sur toutes les branches de la profession d'ingénieur: mécanicien, électricien, chimiste, physicien, in-

formaticien en communication, avec l'indication pour chacune du programme d'études et des débouchés auxquels elles donnent accès. A chaque page, on trouve des photos où figurent toujours une fille et un garçon. On peut se procurer gratuitement cette brochure et la documentation plus détaillée pour chaque branche au Service d'orientation et de conseil, EPFL, 1015 Lausanne.

2



La FACULTÉ DES SCIENCES ouvre une inscription pour un poste de

# PROFESSEUR ORDINAIRE OU PROFESSEUR ADJOINT

de physique théorique de la matière condensée au Département de physique de la matière condensée

CHARGE: Il s'agit d'un poste à charge complète comprenant 6 heures de cours par semaine; les cours se donnent en français. Direction d'un groupe de recherches dans le domaine de la théorie de la physique de la matière condensée, et en particulier de la théorie des systèmes électroniques avec fortes interactions. Charges administratives.

TITRE EXIGÉ: doctorat ou titre jugé équivalent. Expérience de l'enseignement et de la direction de recherches.

ENTRÉE EN FONCTION: 1<sup>er</sup> octobre 2001 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 15 mars 2001 au décanat de la Faculté des sciences, 30, Quai Ernest-Ansermet, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.

IVG: la solution toujours pas réglée

Le 7 décembre, les député-e-s du Conseil national ont fait passer le délai durant lequel les femmes peuvent avorter de 14 à 12 semaines. Le projet devra de nouveau être soumis durant la session de printemps aux Etats car des différends subsistent.

### Assurance maternité: un pas dans la bonne voie

Le 13 décembre, le Conseil des Etats a approuvé la motion de la conseillère nationale Thérèse Meyer (PDC/FR) «Protection de la maternité et financement mixte». Le Conseil fédéral se voit donc chargé de mettre en place un nouveau projet d'assurance maternité de quatorze semaines, dont huit semaines seront financées par l'employeur et six par les allocations pertes de gain (APG).